

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé
Conseil fédéral
Aux membres du Conseil fédéral
Palais fédéral ouest
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 26 juillet 2017

http://www.swisstribune.org/doc/170726DE_CF.pdf

Application du droit fédéral (RS281.1 article 15) / Décernement d'un mandat d'amener intolérable

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil fédéral,

Je me réfère à mon courrier¹ du 6 juillet 2017 vous informant que les Autorités fribourgeoises m'avaient informé qu'elles n'appliquaient pas le droit fédéral (RS281.1 article 15), ce qui me valait un harcèlement intolérable (référence 170706DE_CF).

Document numérique : http://www.swisstribune.org/doc/170706DE_CF.pdf

Suite à votre non-action face à cette situation urgente, le harcèlement continue de manière intolérable. Voir mon courrier² ci-joint daté du 24 juillet 2017 adressé au Chef de la Police.

Document numérique : http://www.swisstribune.org/doc/170724DE_MA.pdf

Il est bien clair qu'aucun Conseiller fédéral ne s'est jamais fait harceler de cette façon et qu'aucun Conseiller fédéral n'accepterait jamais d'être traité de cette façon.

Pour la bonne forme, par la présente, je vous mets en demeure de prendre les mesures d'urgence pour que mes droits fondamentaux constitutionnels soient respectés, selon les règles de la bonne foi, dans cette affaire de déni de justice caractérisé où Me Claude ROUILLER, ancien Président du Tribunal fédéral, a rédigé un rapport dont la bonne foi a été contestée.

Je précise que la Présidente de la Confédération a reçu l'extrait³ d'un enregistrement caché qui montre que les forces de police sont utilisées par des personnes assumant une tâche de l'Etat, dont Me Bettex représentant l'Etat de Vaud, pour faire du chantage professionnel et couvrir⁴ du crime organisé dans le cadre de cette affaire. Me Claude ROUILLER avait lui-même déclaré que le licenciement, fait avec un déni de justice caractérisé, était illégal comme le rappelle ces courriers.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil fédéral, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Annexe : ment

Document numérique : http://www.swisstribune.org/doc/170726DE_CF.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/170706DE_CF.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/170724DE_MA.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/170405DE_DL.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/170412DE_DL.pdf